



AVIS DE COURSE

TROPHEE DE LA BAIE D'AIGUES MORTES

(Grade:5A)

11 octobre 2020 / 24 janvier 2021 / 14 mars 2021

Autorités organisatrices : le Cercle Nautique de Palavas, la Société Nautique du Grau du Roi / Port Camargue et le Yacht Club de La Grande Motte

Les autorités organisatrices se réservent le droit d'amender le présent Avis de Course si des modifications s'avéraient souhaitables en fonction, soit des contraintes d'organisation logistique, soit pour la sécurité et / ou la sportivité de l'épreuve, contraintes liées aux mesures exceptionnelles de lutte contre la propagation du COVID 19.

Chaque participant est parfaitement conscient :

- o des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports,
- o du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- o que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19,
- o que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, les établissements d'accueil, les structures/les clubs, ne peuvent garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au Covid-19,
- o que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants.

La mention [DP] dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

Les régates seront régies par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV).
- 1.2 Les prescriptions nationales et les règlements fédéraux.
- 1.3 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2.
- 1.4 Les Instructions de Course de la régate.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de World Sailing (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FF Voile, les bateaux devront le cas échéant être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régate est ouverte à :

3.1.1 Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception D minimum, norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 4ème catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240. Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

3.1.2 Tous les bateaux des classes A, B, C, D, R1, R2, R3, L et X du système à handicap Osiris Habitable.

3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis soit au Cercle Nautique de Palavas, soit à la Société Nautique du Grau du Roi Port Camargue, soit au Yacht Club de La Grande-Motte.

Le dernier délai pour s'inscrire auprès de chaque club organisateur est à 17h00 le samedi précédent la régates.

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- Soit leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition.
- Soit leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
- Une autorisation parentale pour les mineurs.
- Les licences journalières sont admises pour les équipiers présentant un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition.

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing.
- le certificat de jauge ou de conformité.
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de 2 millions d'Euro.
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Les frais d'inscription seront de 25€ si la fiche d'inscription dûment complétée accompagnée du règlement de 25€ est remise avant le vendredi 17h précédent la régates.

Au-delà, les frais d'inscription seront de 30€ par régates. Dernier délai d'inscription fixé à 17h le samedi précédent la régates.

5. PROGRAMME

5.1 Jours de régates :

Dimanche 11 octobre 2020 – Organisé par le CN Palavas

Dimanche 24 janvier 2021 – Organisé par le YCGM

Dimanche 14 mars 2021 – Organisé par la SNGRPC

5.2 Un briefing par VHF est prévu sur l'eau avant le départ de la première course à 10H30.

5.3 Heure prévue du signal d'avertissement de la première course : 10h45.

6. JAUGE ET CONTROLES

Des contrôles pourront avoir lieu sur l'eau pendant les épreuves.

7. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront remises dès validation du dossier d'inscription.

8. LES PARCOURS

Les parcours seront de type : construits et/ou côtiers. L'emplacement de la zone de rassemblement pour le premier départ du jour se situe à environ 1 Mille dans le sud du Grand Travers.

9. CLASSEMENT

9.1 Définition des groupes de classes et de leur pavillon d'avertissement

La flotte sera divisée en 2 groupes.

Les groupes seront identifiés comme suit :

GROUPE 1 – Flamme **JAUNE** : bateaux ayant un rating T/D inférieur ou égal à « +5 »

GROUPE 2 – Flamme **ROSE** : bateaux ayant un rating T/D supérieur à « +5 ».

9.2 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps pour les parcours construits et temps sur distance pour les autres parcours, avec application du CVL dans les 2 cas.

9.3 Les bateaux n'ayant pas de certificat HN en règle seront classés en bis aux courses auxquelles ils participent. Pour le classement général, ils recevront un nombre de points égal au nombre de classés pour la course plus 1. Une modification de rating sera prise en compte du moment qu'elle est incrémentée dans FREG.

9.4 Plusieurs classements seront effectués :

- Un classement séparé pour les 2 groupes constitués.
- Un classement des clubs pour attribuer le Trophée de la Baie, chaque club recevant un nombre de points correspondant au classement des 10 premiers bateaux de chaque groupe, le bateau classé premier totalisant 10 points et le bateau classé dixième totalisant 1 point. Le Trophée sera attribué au club totalisant le plus de points.

9.5 Chaque régata donnera lieu à un classement général avec un nombre minimum d'une course pour valider la régata. Pour chaque course, le classement sera fait selon le Système à minima (RCV - Annexe A, Article A4).

9.6 Les bateaux OCS, DNF, DSQ, DNS, RET, UFD, BFD, DNE recevront un nombre de points égal au nombre de classés pour la course plus 1, les DNC et les non-inscrits recevront un nombre de points égal au nombre d'inscrits pour la régata plus 1. Les disqualifications DNE ne pourront être retirées.

9.7 Le classement général final sera l'addition des points obtenus dans chaque course, le vainqueur étant celui qui a le moins de points. Quand 5 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score. A partir de 10 courses validées, les deux plus mauvais scores seront retirés.

9.8 En cas d'ex-aequo, ce sont les meilleures places qui permettront de faire la différence, et, au besoin, le nombre de participations, et, au besoin, le résultat de la dernière course.

10. PLACE AU PORT

Possibilité d'accueil gracieux des bateaux dans chaque port des clubs organisateurs 3 jours avant la régata et 3 jours après.

Les bateaux venant d'autres ports que des ports des clubs organisateurs prendront contact avec les Capitaineries pour rallier leur place (Canal VHF 9).

11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

12. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course, ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

13. PRIX

Des prix seront distribués comme suit: à discrétion des 3 clubs organisateurs.

14. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15. DROIT A L'IMAGE :

Les concurrents autorisent l'organisateur et les partenaires de la régata à utiliser sans restriction leur image pour tout texte, photographie, vidéo, aussi bien d'eux-mêmes que du bateau qu'ils utilisent. Leur nom ou image pourront être publiés ou diffusés par tout média (presse, Facebook, etc.). Le nom, la bibliographie des équipages pourront être utilisés ou reproduits à cet effet.

16. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Palmarès et remise des prix pour l'ensemble du Trophée le dimanche 14 mars 2021 à 18H au Yacht Club de La Grande-Motte.

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter:

Le CERCLE NAUTIQUE DE PALAVAS
Bd Maréchal Foch - 34250 PALAVAS LES FLOTS
Tél : 04 67 98 67 38 - E-mail : cn.palavas@wanadoo.fr
Site internet : www.cercle-nautique-palavas.com

La SOCIETE NAUTIQUE DU GRAU DU ROI / PORT CAMARGUE
Quai d'Escale – Port Camargue 30240 LE GRAU DU ROI
Tél : 04 66 53 29 47 - E-mail : contact@sngRPC.com
Site internet : <http://www.sngRPC.com/>

Le YACHT CLUB DE LA GRANDE-MOTTE
Esplanade Jean Baume 34280 LA GRANDE MOTTE
Tél: 04 67 56 19 10 – E-mail: ycgm@ycgm.fr
Site internet: <https://www.ycgm.fr/>